

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 23 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio enfants / personnel est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Aucun nourrissons présents.
- Les éducateurs / éducatrices ont complétés le 10h de perfectionnement professionnel exigé.

Observations:

- Les enfant ont joué à l'avion avec l'éducateur à l'intérieur.
- Les enfants m'ont montré des roches qu'ils ont peinturé le matin.
- Ils sont allés à l'extérieur pour faire des jeux libres. Les éducateurs participaient activement aux jeux des enfants. Certains s'amusaient en groupe à remplir une chaudière de roche et la vider, d'autres jouaient à la cuisine dans le sable. Certains ont observé une chenille.
- Ils ont mangé leur repas, ont fait la lecture d'un livre en grand groupe et se sont préparé pour la sieste.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 juin 2024

Date

original signé par
Christian Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juin 2024

Date